

ENTITÉ DÉPOSITAIRE

Nom de la structure dépositaire : Zéro déchet Troyes

Type d'entité dépositaire : ☐ Entreprise ☐ Startup ☐ Collectivité ☒ Association

Nom et prénom du dépositaire :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Canal de communication à privilégier : ☒ e-mail ☐ téléphone ☐ visioconférence

☒ Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement et les conditions tarifaires de l'UTT Innovation Crunch Time 2023, accessibles sur le site internet [ici](#)

☐ J'autorise l'Université de technologie de Troyes - UTT et ses associations étudiantes à utiliser le logo de la structure dépositaire ainsi que l'image de ses représentants telle que reproduite dans les séquences audiovisuelles (prises de vue photographique, interview filmée et audio, citations écrites : commentaires et noms/prénoms), réalisées par l'équipe/journalistes dans le cadre de l'UTT Innovation Crunch Time 2023 à l'Université de technologie de Troyes (10).

☐ J'envoie le logo de la structure dépositaire en haute définition format .eps ou .jpg à crunch@utt.fr

Dans le cadre de la gestion des contacts, l'Université de Technologie de Troyes recueille les données de types : identité, fonction, numéro de téléphone et adresse e-mail. Ces informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de la Direction de la Formation et de la Pédagogie (DFP), sont conservées pendant une durée de 1 an et pourront être transmises à la Direction des Relations Entreprise et la Direction de Communication. Conformément à la loi "informatique et libertés" modifiée en 2018 par le règlement européen général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant en vous adressant au service de la Direction de la Formation et de la Pédagogie (DFP) ou au délégué à la protection des données personnelles par les adresses mails suivantes : dfp@utt.fr ou DPO@utt.fr ou encore par courrier postal au : 12, Rue Marie Curie, CS 42060, 10004 Troyes cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

SUJET D'INNOVATION

Sujet confidentiel : (merci de rayer la mention inutile) Oui / Non

Thématique choisie : (une seule thématique à choisir)

Pour plus d'informations sur les thématiques, rendez-vous sur le site internet [ici](#)

- ☐ Thématique 1 - Systèmes automatisés de production et dispositifs embarqués
- ☐ Thématique 2 - Création, transmission sûre et sécurisée et stockage de la donnée
- ☐ Thématique 3 - Marques employeurs communicantes, attractives et responsables
- ☐ Thématique 4 - Intelligence artificielle et nouvelles technologies au service des SI
- ☐ Thématique 5 - Organisation des Systèmes industriels
- ☐ Thématique 6 - Nouveaux matériaux pour une démarche responsable et innovante
- ☒ Thématique 7 - Environnement, recyclage et réduction des déchets
- ☐ Thématique 8 - Ingénierie et innovation pour une industrie sobre et résiliente
- ☐ Thématique 9 - Thématique transversale : sujets variés selon les enjeux des entreprises participantes, par exemple : conception mécanique, gestion de projets complexes, organisation du travail...

Intitulé du sujet : Mise en place de la consigne du verre dans l'Aube.

Résumé étendu :

1. Contexte :

Zéro Déchet Troyes une association qui milite pour la réduction des déchets à la source, la promotion de l'économie circulaire et la mise en place de politiques publiques en faveur de l'environnement dans l'agglomération troyenne. Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, on remarque que le tonnage de la collecte séparée du verre est important. Il est de 35,58 kg/hab, tandis que la moyenne nationale est de 32 kg/habitant (ADEME, 2019). Aussi, plus généralement le territoire de l'Aube est caractérisé par la production de champagne, qui atteint plus de 310 millions de bouteilles en 2019, soit environ 25% de la production totale de champagne en France. Quelques vergers produisant des jus de fruits viennent accroître cette quantité de bouteilles en verre utilisées.

2. Objectif(s) et problématique :

Avec cette consommation de bouteilles en verre et un tonnage de déchets de verre élevé, il est intéressant de questionner la pertinence de la consigne. C'est une pratique dans laquelle une somme d'argent est payée en plus du prix d'achat d'une bouteille ou d'un contenant, qui sera remboursée une fois que la bouteille ou le contenant est retourné. Le but de la consigne est d'encourager les consommateurs à retourner les contenants vides pour qu'ils puissent être réutilisés plutôt que d'être jetés.

La question que nous posons alors dans ce sujet est, comment peut-on mettre en place un système de consigne pour le réemploi du verre sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, de manière à ce que l'impact écologique du contenant en verre soit réduit au maximum, en prenant en compte tous les aspects liés à leur production, leur transport, leur traitement (réemploi, recyclage ou incinération), et autres facteurs pertinents ?

3. Résultats attendus :

Ce qui est attendu dans ce sujet, c'est une étude prospective visant à évaluer les effets et la faisabilité d'une mise en place de la consigne dans le département de l'Aube. Cette étude comprend des propositions de solutions techniques et organisationnelles.

Remarques et compléments d'information (concepts ou technologies à privilégier, ressources disponibles, organisation des équipes, contraintes, budget, planning...) :